



LE MERCREDI 26 AOÛT 2015

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 26 août 2015, à 20 h 10, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Martine Caron
Jocelyn Fréchette
Maxime Hupé-Labelle
Anik Morin
Michel Parenteau

Marc-Olivier Bisson
Richard Durocher
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Dany Ouellet

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke

Absence

Sylvain Tremblay

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 01 (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QU'au point 13 soit ajouté le point suivant : *Conseil d'administration du Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais – candidature de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.*

QUE les points 13. *Questions relatives à la séance* et 14. *Levée de la séance* soient respectivement décalés aux points 14 et 15.

QUE l'ordre du jour ainsi modifié soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2015

RÉSOLUTION 02 (2015-2016)

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 3 juin 2015 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 29 JUIN 2015

RÉSOLUTION 03 (2015-2016)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 29 juin 2015 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT RELATIF AU MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2015 – ACCEPTATION

RÉSOLUTION 04 (2015-2016)

Attendu les termes de l'alinéa 7.9 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs* (réf. C.C.r. 47-2015) qui permet au directeur général de prendre les décisions nécessaires à la gestion et à l'administration de la commission scolaire habituellement assumées par le Conseil des commissaires et le comité exécutif au cours de la période estivale;

Attendu le rapport produit par le directeur général quant au mandat de gestion pour la période estivale 2015;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 26 août 2015;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le rapport estival du directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

RÉSOLUTION 05 (2015-2016)

Attendu les termes de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.l-13.3) qui prévoit que le Conseil des commissaires détermine la rémunération à laquelle ses membres ont droit en fonction d'un montant annuel maximal déterminé par le gouvernement du Québec;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 19 août 2015;

Attendu que ce Conseil des commissaires a choisi un modèle de rémunération hybride qui inclut une rémunération annuelle régulière ainsi qu'une rémunération en fonction de la présence effective de ses membres;

Il est proposé par monsieur le commissaire Maxime Hupé-Labelle;

QUE la somme globale prévue pour la rémunération des commissaires (127 272 \$) soit répartie conformément au document *Rémunération des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016* (Référence – Secrétariat général), et ce, rétroactivement au 1^{er} juillet 2015 conformément au décret 571-2015 du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES CONCERNANT UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE ST-MICHEL (G) – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 06 (2015-2016)



1792

Attendu que le protocole d'entente spécifique entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a été élaboré à la satisfaction des parties;

Attendu que le protocole d'entente spécifique concerne un projet d'aménagement de la cour de l'école St-Michel, à Gatineau;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 19 août 2015;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le protocole d'entente spécifique à intervenir avec la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS – CANDIDATURE DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

RÉSOLUTION 07 (2015-2016)

Attendu la correspondance adressée à la Fédération des commissions scolaires du Québec, datée du 3 juillet 2015, reçue du sous-ministre adjoint du ministère de la Santé et des Services sociaux;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est invitée à soumettre une candidature afin de pourvoir un poste au conseil d'administration du Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 26 août 2015;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées soumette la candidature de monsieur Maurice Boivin afin de pourvoir un poste au conseil d'administration du Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 08 (2015-2016)

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 7 octobre 2015, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 06.

Jocelyn Fréchette,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général